

Décision Générale colonial

Décision n° 2 2 janvier 1951

n° 2 2

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 2 janvier 1951
Numéro JO n° 1 du 31/01/1951	Date du numéro 31 janvier 1951

TEXTE INTÉGRAL

1° Est inscrit au tableau d'avancement du 1er janvier 1951, l'agent du cadre local des Travaux publics de la Côte Française des Somalis, ci-après désigné : en qualité de chef comptable de 1re classe : M. Mahmoud Aïd, chef comptable de 2e classe.

2° Est promu au point de vue solde et ancienneté, pour compter du 1er janvier 1951, l'agent du cadre local des Travaux publics de la Côte Française des Somalis, ci-après désigné : Chef comptable de 1re classe : M. Mahmoud Aïd, chef comptable de 2e classe.